

**Services Clients**  
**Collecte et**  
**Traitement des**  
**Déchets**

17, avenue de Luchon  
31210 Gourdan Polignan  
☎ 05 61 94 79 42  
☎ 05 61 94 79 49  
marie-helene.boue@sivom-  
haut-comminges.fr  
www.sivom-haut-comminges.fr

Condition de délivrance de la  
carte :  
pièce d'identité obligatoire.



**Afin d'améliorer la qualité du service en déchèterie, le Sivom du Haut Comminges s'est doté d'un nouveau logiciel qui permet à chaque foyer d'obtenir une carte pour accéder aux différentes structures.**

Cette carte permettra de maîtriser le coût des déchets dont le recyclage est le plus onéreux (végétaux, peintures, encombrants ...).

Un volume annuel raisonnable par catégorie de déchets et par foyer sera défini par le Comité syndical l'année prochaine.

Jusqu'à la fin de l'année sera pris en compte la dernière réglementation : à savoir « Pas plus d'1 m<sup>3</sup> par semaine et par catégorie. »

Au-delà de ce seuil, l'utilisateur sera facturé.

**Attention cette carte est donnée par foyer, vous en êtes responsable :** si vous la prêtez, vous risquez que la personne dépasse le seuil autorisé et que le dépôt des déchets vous soit facturé.

En cas de perte de la carte, vous devez :

1. Nous déclarer la perte afin que nous bloquions de suite votre carte.
2. Déclarer à la gendarmerie ou à la mairie la perte ou le vol de votre carte : sans ce document le Sivom ne vous délivrera pas un nouveau pass.
3. La nouvelle carte vous sera facturée 15 € en cas de perte ou de détérioration + **R.I.B.**

**Pour pouvoir déposer dans nos déchèteries, la possession de cette carte est obligatoire : vous devez la présenter au gardien dès votre arrivée.**

**Attention : la carte ne doit pas être percée !**